



Licence Musique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Musique. 2010, Université Toulouse 2 - Jean Jaurès - UT2J. hceres-02037587

HAL Id: hceres-02037587

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037587>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences– Vague A

ACADÉMIE : TOULOUSE

Établissement : Université Toulouse 2 - Le Mirail

Demande n° S3110056873

Domaine : Arts, lettres et langues

Mention : Musique

Présentation de la mention

Cette licence donne l'occasion à des étudiants venus d'horizons différents de lier des compétences musicales à une réflexion générale sur la musique. Cette formation permet d'atteindre des objectifs de professionnalisation dans les milieux culturels ou d'enseignement (au sein de l'éducation nationale ou dans les collectivités locales). Alliant théorie et pratique, le parcours Education musicale et musicologie aide les étudiants à développer et à approfondir leurs compétences musicales ; le parcours Enseignement artistique et interprétation les prépare aux différents concours liés à l'enseignement de la musique ou de la danse : il vise aussi à former des instrumentistes ; le parcours Jazz accueille plus particulièrement des étudiants passionnés par le jazz et les musiques actuelles.

Avis condensé

• Avis global :

Alliant théorie et pratique, la mention Musique de l'Université Toulouse 2 propose une formation diplômante de qualité. Les contenus de ses trois parcours, Éducation musicale, Enseignement artistique et interprétation, et Jazz, préparent également à différents diplômes reconnus sur le marché de l'emploi (le Diplôme d'État de Professeur de Musique ou Danse, le Diplôme national Supérieur Professionnel de Musique...) Travaillant en relation avec les institutions locales, les conservatoires notamment, cette formation utilise judicieusement les ressources existantes dans le monde professionnel.

Le libellé du troisième parcours pourrait être précisé : sa dénomination Jazz, centrée sur le seul objet culturel de référence, renseigne peu. Par ailleurs, le rapport à la danse reste très anecdotique, il n'y a aucun spécialiste du secteur dans l'équipe pédagogique tant sur le plan de l'esthétique, de l'histoire ou encore de l'enseignement de cet art. L'ouverture à d'autres domaines de savoirs et de connaissances mériterait d'être mieux pensée.

• Points forts :

- Bonne lisibilité des parcours.
- La formation permet de passer des diplômes dans le monde professionnel.
- Régulation des enseignements bien menés.

• Points faibles :

- Manque d'évaluation des enseignements.
- La question de « l'ouverture » est à repenser tant sur le plan des objets culturels de référence que sur celui des disciplines scientifiques.
- Enquête sur le devenir des étudiants absente pour le moment.



- NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B
- Recommandations pour l'établissement :
 - La tradition historique et technique de cette formation est très présente. Cependant, la problématique nouvelle de « l'ouverture » mériterait d'être davantage pensée, en termes de contenu en L1 ou de recrutement par exemple.
 - Il est surprenant au regard des ambitions affichées qu'il n'y ait, dans l'équipe des enseignants-chercheurs, aucun spécialiste de danse. Une création de poste serait bienvenue.
 - Une collaboration avec des enseignants-chercheurs venus de la sociologie, de l'anthropologie, du droit ou encore de la gestion permettrait d'enrichir le panel des savoirs nécessaires aux métiers de la culture.
 - Par ailleurs, les services centraux ad hoc de l'Université devraient mener des études pour renseigner le département de musique sur le devenir des étudiants au sortir de leurs études, ou pour favoriser les évaluations des enseignements.

Avis détaillé

1 ● Pilotage de la licence :

Le pilotage de la licence assure l'adaptation du cursus aux besoins des étudiants, les partenariats sont variés, les systèmes d'information et de suivi des étudiants sont essentiellement assurés par les services centraux. L'image de la mention est valorisée.

2 ● Projet pédagogique :

Le projet pédagogique est clairement établi. Son organisation par semestre et par compétences est bien décrite. Compte tenu de l'aspect évolutif et émergent des métiers de la culture, les fiches RNCP proposées, même lacunaires, témoignent bien de la réalité du marché.

3 ● Dispositifs d'aide à la réussite :

L'accompagnement des étudiants et la progressivité des parcours sont satisfaisants, surtout en L1.

4 ● Insertion professionnelle et poursuite d'études choisies :

La poursuite d'études en master au sein de l'Université est en cohérence avec la formation proposée en licence. Un bel effort est fourni pour adapter la formation aux métiers de l'enseignement, en musique surtout, et pour former des instrumentistes.